

**Séance du Conseil général du 14 janvier 2019  
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

---

Président : M. Vincent Berger

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

**1. Appel**

Monsieur le Président, Vincent Berger : je souhaite la bienvenue à Madame le Maire, à Messieurs les Conseillers communaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à la représentante des médias et au public. Je procède à l'appel.

Tous les Conseillers généraux sont présents ainsi que tous les membres du Conseil communal.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 46 du 12 décembre 2018
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 octobre 2018
3. Communications
4. Questions orales
5. Discuter et approuver la modification de l'article 8 du tarif de l'eau
6. Budget
  - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
  - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2019
  - c) Donner connaissance du budget des investissements 2019
7. Discuter et préavisier la modification du Règlement du Syndicat de communes des Franches-Montagnes
8. Discuter et approuver le cahier des charges de la Commission énergie
9. Traitement de la motion de M. Martial Farine (PSJ/Les Verts) intitulée "Un toilettage périodique des règlements communaux"
10. Elections
  - a) du Président du Conseil général
  - b) du premier Vice-Président du Conseil général
  - c) du second Vice-Président du Conseil général
  - d) des scrutateurs
  - e) d'un membre de la Commission d'urbanisme

**2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 octobre 2018**

Monsieur Pierre Stauffer : je ne remets aucunement en question la rédaction de la Secrétaire Marlyse Jobin, mais serait-il possible d'énoncer les résultats des décisions de l'ordre du jour

de vive voix par le Président et ensuite dans la rédaction du procès-verbal ? Je m'arrête sur un point du dernier procès-verbal, le point 10 par rapport aux transports scolaires et à la motion de Monsieur Pierre-Yves Dubois. Il est noté "Au vote, le postulat est refusé par 6 voix, sans avis contraire.". Je verrais la manière d'énoncer le résultat en mettant 0 oui, 6 voix contre, 12 abstentions. Nous étions 18 ce jour-là. Ça me paraît plus correct d'appliquer cette règle à l'avenir. On ne va pas remettre en question toutes les décisions du dernier procès-verbal, mais c'est mon souhait. Est-ce que c'est possible ?

Monsieur le Président, Vincent Berger : je vais faire en sorte de l'énoncer. Je remercie Monsieur Pierre Stauffer pour sa remarque. Je voudrais simplement remercier Madame Marlyse Jobin pour son travail, comme d'habitude.

### 3. Communications

#### Conseil général

Monsieur le Président, Vincent Berger : j'ai reçu une résolution de Monsieur Martial Farine que je vais vous faire suivre, ainsi qu'un postulat et une question écrite que je vous ferai suivre pour en prendre connaissance.

*"Groupe PS/Les Verts. Résolution de soutien à la Ville de Moutier. Le Conseil général demande au Conseil communal d'apporter le soutien des autorités de la Commune des Bois à la Ville de Moutier, dans sa volonté de rejoindre le Canton du Jura. Il souhaite que la volonté populaire, exprimée démocratiquement dans les urnes par les citoyens prévôtois, soit reconnue et appliquée. Pour le Groupe PS/Les Verts, Martial Farine. Les Bois, le 14 janvier 2019."*

*"Groupe PS/Les Verts. Postulat. Le Groupe PS/Les Verts du Conseil communal demande que soit étudiée la possibilité d'avoir un Conseil communal composé de 5 membres. D'étudier également que le poste de Maire puisse être salarié, (dont le taux d'occupation serait laissé à l'appréciation de l'étude du postulat), voire d'avoir un autre Conseiller communal également salarié si nécessaire. La rémunération de certains Conseillers communaux pourrait être en rapport avec l'augmentation de travail représentée par le nombre de conseillers réduit. Le fait que le Conseil communal est en perpétuelle mutation, parfois il est incomplet pendant de longs mois et qu'il est très difficile de trouver des citoyens prêts à s'engager dans cette fonction nous incite à déposer ce postulat. La création de "postes semi-professionnels" motiverait peut-être quelques personnes à s'investir pour la collectivité. Pour le Groupe PS/Les Verts, Martial Farine. Les Bois, le 14 janvier 2019"*

*"Groupe PS/Les Verts. Question écrite. Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, lors de la discussion de la motion transformée en postulat déposée par Monsieur Pierre-Yves Dubois en 2018, mais également à l'issue de la séance, toutes sortes d'informations contradictoires voire des rumeurs ont été entendues et ont circulé. Nous demandons au Conseil communal de nous dire, si dans les 5 dernières années, des parents d'élèves ont été indemnisés pour transporter leurs enfants à l'école. Si tel est le cas, nous souhaitons savoir quel montant a été dépensé chacune de ces 5 dernières années, connaître le poste budgétaire dont il s'agit. En dernier lieu, nous souhaitons connaître les lieux d'où proviennent les parents qui ont été indemnisés pour transporter leurs enfants à l'école. Nous ne voulons pas connaître nommément les personnes eu égard au respect de la protection des données. Le Groupe PS/Les Verts vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien donner. Pour le Groupe PS/Les Verts, Martial Farine. Les Bois, le 14 janvier 2019"*

Monsieur le Président, Vincent Berger : de plus, je tenais à annoncer qu'au 31 décembre 2018, une motion était ouverte, la motion de Monsieur Martial Farine qui sera traitée ce soir,

ainsi que le postulat de Monsieur Pierre-Yves Dubois qui demandait de laisser en jachère certaines parcelles communales.

### Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume : mes vœux pour 2019 : des débats constructifs, une participation active de chaque conseiller et une motivation sans faille à étudier les dossiers présentés.

Déneigement : réponse à la question posée par Madame Guenat lors du précédent Conseil général concernant le déneigement repris à Monsieur Studer après sa démission. Le Conseil communal a examiné cet objet et l'opportunité de remettre cette intervention au concours. Après discussion, il s'est avéré que Monsieur Studer intervenait de moins en moins sur le territoire communal, environ 1 heure à 1 heure et demie à chaque fois et ce temps a été réparti sur les entreprises qui intervenaient déjà dans le secteur.

Dicastère du déneigement : je vous rappelle que Monsieur Christophe Baume n'est pas le responsable de ce dicastère étant donné qu'il a avec la Commune un mandat de prestations en tant qu'entrepreneur. C'est Monsieur Jean-Marc Boichat qui en a la responsabilité, responsabilité aussi bien concernant les plaintes des citoyens mécontents que des employés communaux pour le village et les routes communales extérieures. Nous avons plusieurs mandataires qui dégagent divers secteurs.

Election d'un Conseiller communal : cette élection a été fixée au 19 mai 2019, en même temps qu'une votation fédérale. Le dépôt des listes des candidats intéressés devrait se faire le 8 avril 2019 à 18 heures.

Employé à la voirie : suite au départ de Monsieur Sébastien Gyger qui n'avait que deux mois de dédite et a quitté son emploi fin novembre, nous avons dû rapidement trouver un remplaçant. C'est Monsieur Quentin Donzé qui a terminé son apprentissage à la voirie du Noirmont en juillet dernier qui a été engagé jusqu'à fin février avec un contrat à durée déterminée. Nous avons mis le poste au concours et déciderons avant fin janvier s'il est engagé définitivement ou si une autre candidature est retenue.

Employé administratif : nous avons également mis un poste d'employé administratif de 30 à 50 % au concours. Il s'agit principalement de pallier aux surcharges chroniques de l'administration aussi bien au niveau secrétariat que caisse communale et de la mise en place, cette année, du nouveau plan comptable MCH2. Nous faisons face également à des soucis de santé du personnel et des jours de vacances supplémentaires dus à l'âge des employés. A titre informatif, je vous rappelle que, pour le secteur AVS, il faut compter un 15 %, pour le secteur crèche et UAPE également. Le Secrétaire fait également la caisse du Syndicat des chemins 1 et 2. Les présences au guichet doivent également être assurées et les heures supplémentaires explosent.

## 4. Questions orales

1) Monsieur Pierre Stauffer : une sécurité accrue pour la traversée de la route cantonale pour les piétons. La situation est la suivante : entre le passage de la route d'accès au Golf et Le Boéchet, il y a 9 passages piétons, 7 au village, 1 au Golf et 1 au Boéchet. En discutant avec la population, les Conseillers généraux sont le relais entre la population et l'exécutif, et le souci des parents, il se trouve qu'un passage supplémentaire vers la sortie du parking de l'usine Linder serait judicieux : accès des écoliers et sortie d'usine des employés. Au Bois-Français également pour sécuriser la traversée de la route cantonale pour les enfants ou élèves, il serait opportun de prévoir un passage piétons à cet endroit. Ces aménagements impliquent bien sûr des coûts de marquage, de compléments à l'éclairage, peut-être

d'aménagement de trottoirs. Mon conseil est de solliciter le Service des infrastructures du Canton pour entrevoir ce complément à la sécurité. Est-ce que le Conseil communal a cet objectif avant d'attendre un grave évènement pour l'étudier ?

Monsieur Christophe Baume : la création d'un passage pour piétons sur la route cantonale nécessite l'autorisation de la part de la Commission de signalisation de la République et Canton du Jura. En ce qui concerne la création d'un passage pour piétons en face de la sortie du parking de chez Linder, le Canton donne un préavis favorable. En l'occurrence, pour la création d'un passage pour piétons au Bois-Français, c'est un petit peu plus compliqué et le préavis est négatif. Les raisons de ce préavis négatif sont qu'on ne peut pas mettre un passage pour piétons dans une zone 80 km/h. Il n'y en a qu'un seul au Jura et il est bien sûr chez nous au Golf. Cependant, je ne sais pas si vous avez déjà emprunté ce passage, mais c'est un passage pour piétons, je dirais plus ou moins fictif, parce que les piétons n'ont pas la priorité. Il y a un panneau qui dit aux piétons qu'ils perdent la priorité, les automobilistes restent prioritaires dans les zones 80 km/h. Pour pouvoir implanter un passage, il faudrait limiter la vitesse, poser des feux clignotants comme ça a été fait tout récemment à Muriaux. A titre d'information, cette infrastructure a coûté Fr. 35'000.00. Ce n'est donc pas impossible de poser un passage pour piétons, mais au niveau du Bois-Français, ça nécessite pas mal de réflexions. Je profite du fait que j'ai la parole pour donner la réponse à une question orale qui avait été posée, je crois par le PCSI, concernant la création d'une ligne blanche traitillée sur la route de contournement. Celle-ci sera posée à la charge du Canton durant l'année 2019.

Monsieur Pierre Stauffer : je suis satisfait.

2) Monsieur Philippe Oppliger : on nous a promis une salle polyvalente avec un sol pour les manifestations et maintenant on ne peut pas entrer avec des talons et des chaussures à semelles noires et de la nourriture. Qu'est-ce que la Commune propose pour améliorer cette situation ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : une salle polyvalente ne se compose pas uniquement du revêtement du sol. Il y a différents éléments comme la scène et ses supports, les tables, les chaises que nous avons achetés spécialement pour le sol actuel et qui sont déposés dans des chariots conçus pour les déplacer et non pas les traîner derrière soi. Il s'agit d'un concept global. J'aimerais rappeler que nous avons fait faire différentes études et offres concernant les options à envisager pour ce revêtement, y compris un sol sportif normal avec obligation de le recouvrir lors de manifestations. Nous avons un cadre : respect du budget pour ce poste, qualité optimale d'un sol qui, la majorité de l'année est utilisé par des sociétés ou groupements sportifs et l'école, sol très souple composé de nouveaux matériaux présentant une résistance, une durabilité et une garantie importante de non usure et d'une dégradation minimale. Toutefois, il y avait quelques règles à respecter : pas de talons aiguilles, pas de chaussures sportives à crampons ou semelles noires qui, lors de glissades laissent des traces qu'il faut enlever manuellement avec un produit spécial, pas de cendres de cigarettes non éteintes, ne pas manger et boire à même le sol, je dis bien à même le sol, en remplacement d'un pique-nique à l'extérieur, ce que nous avons déjà vu. Les sauces curry, safran et autres non essuyées à temps colorent définitivement ce sol. Pas de lavage intensif avec l'auto-laveuse, la passer le moins possible. Utiliser des produits spéciaux qui maintiennent les couches propres à ce genre de revêtement. L'autre option avec couverture lors de manifestation présentait des désavantages certains comme le temps pour recouvrir le sol qui serait refacturé aux sociétés car le concierge devait être présent et cela présentait un surcoût important dans le budget à disposition. Realsport, l'entreprise spécialisée retenue, nous a également affirmé que la réparation de ce nouveau type de sol, lors de dégâts localisés, serait moins onéreuse que de recouvrir totalement ce sol à chaque manifestation. Toutefois,

il s'agit de se conformer à ces quelques règles de base qui figurent dans le Règlement d'utilisation et à les respecter. Si ces quelques recommandations ne sont pas appliquées dès les premiers mois, nous savons par expérience que le sol sera vite détérioré et qu'une lente dégradation s'ensuivra. Nous restons attentifs à des déprédations futures et examinerons si d'autres dispositions devront être prises et facturées aux utilisateurs. Prendre soin du matériel public et neuf mis à disposition demande quelques efforts afin de le maintenir en bon état pour qu'il perdure et n'entraîne pas des coûts que l'on pourrait éviter en étant un peu attentif et en s'accommendant des quelques règles affichées à l'entrée de la salle. Le Conseil communal et surtout le concierge, Monsieur Jobin, vous en remercient d'avance.

Monsieur Philippe Oppliger : satisfait.

3) Monsieur Yann Chappatte : ma question est relative au Plan directeur cantonal en lien avec les éoliennes. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des positions très marquées. Il y a ceux qui sont favorables aux éoliennes, ceux qui sont opposés aux éoliennes par principe, de façon générale et ceux qui ont un avis plus partagé qui s'opposent aux grandes éoliennes qu'on a vu être installées un peu partout dans la région et ailleurs en Suisse ces derniers temps. Le Plan directeur cantonal est sorti. Est-ce que la Commune a déjà pu en prendre connaissance ? Dans l'affirmative, a-t-elle déjà pu se faire un avis et nous le communiquer ? Si elle n'en a pas encore pris connaissance, est-ce qu'on pourrait avoir une information concernant sa prise de position à ce sujet ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : la fiche 5.06 révisée du Plan directeur cantonal est sortie et a été dévoilée le 26 octobre 2018. Ce projet est désormais dans les mains du Parlement cantonal avant qu'il ne soit transmis pour validation au Conseil fédéral. Fin 2015, nous avons travaillé d'arrache-pied avec la Commission d'urbanisme sur la première mouture de ce plan et participé à la consultation qui a eu lieu. Nous avons fait part à l'Office de l'environnement et de l'équipement de notre totale opposition à tout projet d'implantation dans les Franches-Montagnes, notamment au Peuchapatte et au Peu-Claude. Nous leur avons rappelé le moratoire et la décision populaire qui devaient être respectés. La Commune du Noirmont a également envoyé un courrier dans ce sens. Dans la nouvelle fiche éolienne de ce Plan directeur dont nous avons pris connaissance, le Gouvernement propose une planification par étapes. Il a retenu 5 sites potentiels dont Le Peuchapatte – Le Peu-Claude. Mais, dans un premier temps, il prévoit un projet-modèle à la Haute-Borne sur le territoire des Communes de Delémont, Bourrignon, Develier et Pleigne, ces 4 Communes ayant donné un préavis positif. Cette étude de faisabilité va prendre un certain temps. Aucun autre projet, selon le Plan directeur, ne sera engagé avant ce premier bilan sur la Haute-Sorne et toute future démarche sera accompagnée d'une démarche participative avec les communes concernées. En l'état actuel de ce dossier, le Conseil communal n'a pas officiellement pris position sur cette dernière fiche révisée, ni adressé un nouveau courrier à l'Office de l'environnement. La Commission énergie devra se pencher dans un futur proche sur le suivi de ce dossier.

Monsieur Yann Chappatte : je suis satisfait.

## 5. Discuter et approuver la modification de l'article 8 du tarif de l'eau

### Entrée en matière

Monsieur Jean-Marc Boichat : la nouvelle loi sur les eaux est entrée en vigueur au niveau fédéral. Au niveau cantonal, certaines adaptations sont encore nécessaires motivées notamment par le fait que le surveillant des prix de la Confédération a obligé les cantons à revoir certaines bases de taxation pour la perception de la taxe de base pour l'épuration. Ces

nouveaux règlements devront néanmoins être présentés pour approbation dans le courant de l'année 2019. Pour ce qui concerne le prix de l'eau, une circulaire émanant du Service de l'environnement invite les communes à mettre en place une perception d'une taxe de base pour leur Règlement concernant l'alimentation en eau. Par le biais de la perception de la taxe de compteurs, le Conseil communal propose cette adaptation et propose ainsi de modifier le prix de location des compteurs qui passerait de Fr. 10.00 à Fr. 50.00 annuellement. Il s'agit, bien sûr, d'une disposition transitoire.

Monsieur Yann Chappatte : avant de m'opposer, j'ai une remarque, une prise de position. Ce qui est dit dans cette entrée en matière est tout à fait correct. Néanmoins, il y a quand même plusieurs éléments à relever. En premier lieu, c'est que ce règlement est, à ma connaissance, en train d'être revu par la commission en charge. Dans le cadre de ce règlement, il y a d'autres adaptations qui seraient nécessaires, dans certains cas de façon significative. Il pourrait, selon moi, être en contradiction ou manquer de clarté avec la modification proposée aujourd'hui. Il y a la problématique de l'eau de pluie, de l'eau de source, d'une taxe de base, etc. Tous ces éléments font qu'il serait plus pertinent d'attendre qu'on ait un projet de règlement communal puisqu'il est en révision selon les informations que j'ai. Le deuxième argument c'est que nous n'avons pas encore les directives cantonales qui sont connues puisque c'est en cours d'élaboration. Il serait bien aussi de pouvoir s'adapter aux directives cantonales pour éviter de devoir venir une deuxième fois lorsque la Commission aura fait son travail et une troisième fois lorsque le Canton aura fait le sien. C'est pourquoi, nous sommes d'avis qu'aujourd'hui on devrait refuser cette modification, non pas sur le principe de la modification qui pourrait tout à fait être acceptée, mais plus sur le calendrier qui nous est proposé. Une question subsidiaire est : est-ce que nous connaissons le taux de pertes de notre réseau ? Voilà le débat que je souhaiterais par rapport à cette entrée en matière et puis, effectivement, étant donné qu'il est souhaité ne pas faire valoir cette modification à court terme, il est proposé tout simplement de refuser l'entrée en matière, non pas sur le fond, mais sur le calendrier qui nous est proposé.

Monsieur Pierre Stauffer : lors de la séance du 7 novembre 2018, la Commission financière a discuté de ce point d'augmenter le prix du compteur d'eau de Fr. 10.00 à Fr. 50.00, ce qui représenterait, il semble, quelques Fr. 16'000.00 supplémentaires pour le fonds des eaux ou pour le fonctionnement de ce compte des eaux. Elle a suggéré à l'exécutif communal de reporter cette augmentation. La Commission financière a réfléchi et pense que c'est bien arbitraire d'augmenter ce prix à Fr. 50.00. En effet, la Confédération a déjà légiféré sur la gestion et protection des eaux. Par contre, la législation cantonale le sera durant l'année 2019 et conditionnera les communes sur la taxe des eaux propres et usées. Faudra-t-il augmenter le prix du m<sup>3</sup> d'eau ? du compteur d'eau ? voire une taxe de base pour permettre de respecter la nouvelle législation ? La Commission financière propose de maintenir le statu quo pour cette année 2019 et de réviser sur des bases bien établies pour l'année 2020.

Acceptez-vous l'entrée en matière :

Oui : 6

Non : 15

Abstention : 0

L'entrée en matière est donc refusée.

## 6. Budget 2019

- a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2019
- c) Donner connaissance du budget des investissements 2019

### Entrée en matière

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le budget prévoit un excédent de charges de Fr. 147'000.00 pour l'année 2019. Comme il l'est dit dans le rapport, cette augmentation est essentiellement due aux charges que la Commune paie au Canton qui sont calculées en fonction de l'augmentation de la population (+29 habitants) et de différentes dépenses extraordinaires que nous verrons dans le budget. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

### Débat de fond

#### a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il n'y a aucun changement.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une question pratique par rapport à l'élaboration de ces taxes. Pour la taxe des chiens, le Canton a décidé d'augmenter cette taxe, je voulais savoir si cette réflexion a été faite au niveau du budget en se posant la pertinence de reporter cette charge au niveau des taxes de chiens.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, rien n'a été fait. Je vais revenir à ça au point qui traite des règlements à réviser. Il faudrait changer le règlement.

Acceptez-vous le point 6 a) ?

Oui : 19  
Non : 0  
Abstentions : 2

Le point 6 a) est donc accepté.

#### b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2019

Les chapitres qui donnent lieu à discussions sont les suivants :

### CHAPITRE 1 / ADMINISTRATION GENERALE

#### Compte n° 130.311.00 / Machines de bureau

Madame le Maire, Marianne Guillaume : comme il l'est dit dans le rapport, pour le logiciel comptable MCH2, une somme de Fr. 8'000.00 est prévue.

#### Compte n° 140.314.00 / Entretien des immeubles

Madame le Maire, Marianne Guillaume : pour le bâtiment de la Fondation Gentit, il est prévu de remplacer la porte du hangar du Service de défense.

#### Compte n° 111.317.00 / Débours et vacations

Monsieur Yann Chappatte : il a été observé en analysant les comptes des dernières années que globalement les dépenses étaient inférieures à Fr. 10'000.00. Or, il y a Fr. 24'000.00 dans

le budget 2019, comme dans le budget 2018 d'ailleurs. Est-ce qu'on peut avoir quelques explications ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : l'année dernière, dans le tarif, on a augmenté toutes les vacances, pour le Conseil général et le Conseil communal.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est en fonction des travaux de construction de la halle, les frais des membres de la Commission construction et du Conseil communal ont augmenté car ils ont quasiment travaillé de façon semi-professionnelle durant ce laps de temps. C'est pour cette raison que ce montant est assez élevé.

#### Compte n° 115.301.XX / Différents salaires

Monsieur Yann Chappatte : nous avons entendu et il a été évoqué avant l'augmentation d'une personne pour le poste employé administratif de 30 à 50 %. La masse salariale n'est pas en augmentation. Où est-ce que se situent ces salaires ? S'ils sont là, peut-on nous expliquer pourquoi les chiffres sont stables ?

Monsieur Claude Gagnebin : au moment où on a fait le budget, il n'y avait pas de somme prévue pour cette augmentation en dotation du personnel. Par contre, on avait le salaire de l'apprentie, on n'a pas réengagé d'apprenti. On a tenu compte de ce salaire qui servira à financer partiellement le nouveau poste. La situation telle qu'elle est, on ne sait pas exactement où on va naviguer en ce qui concerne les problèmes de santé de Madame Egger. En fonction de l'évolution de la situation, il se peut qu'elle arrête de travailler déjà à mi-juin, juillet ou septembre, ou peut-être plus tôt. C'est pour cela qu'on est dans une situation quelque peu embarrassante, dans le sens où on n'a pas les connaissances de quoi l'avenir sera fait. Concernant l'augmentation des salaires de base, on a tenu compte d'une augmentation de 1 % de la masse salariale. Au moment d'établir le budget, on n'avait pas encore les chiffres, on les a reçus à mi-décembre. Je crois que pour l'année prochaine, l'augmentation du renchérissement n'a pas été acceptée, comme à l'accoutumée.

## CHAPITRE 2 / TRAVAUX PUBLICS

#### Compte n° 200.310.00 / Achat de machines

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous avons mis l'achat d'une machine pour lutter contre les mauvaises herbes.

#### Compte n° 205.313.00 / Matériel d'éclairage et réparations

Madame le Maire, Marianne Guillaume : comme chaque année, on remplace une partie des lampadaires pour avoir un éclairage LED. On a prévu ça sur une période de 10 ans.

#### Compte n° 240.362.00 / Contribution pour l'établissement du PDR

Madame le Maire, Marianne Guillaume : il y a la contribution pour l'établissement du Plan directeur régional, j'en avait déjà parlé. Pour toutes les communes, il y a l'obligation de faire d'abord un Plan directeur régional avant de se pencher sur un Plan d'urbanisation local. C'est une obligation et les 4 grandes communes des Franches-Montagnes se sont mises ensemble. On s'est réparti les frais. Pour la Commune des Bois, il s'agit de Fr. 35'000.00. On attend de connaître le subventionnement cantonal auquel on aura droit.

#### Compte n° 200.314.01 / Entretien du réseau par entrepreneurs

Monsieur Yann Chappatte : de très longue date, les dépenses de ce poste, je ne vais pas vous faire l'historique même si je l'ai sous les yeux, naviguent entre Fr. 20'000.00 et Fr. 80'000.00,



bien loin des Fr. 125'000.00 portés aux budgets 2018 et 2019. Est-ce qu'on a quelque chose de particulier de prévu sur 2019 ?

Monsieur Christophe Baume : en effet, les montants sont un peu plus élevés que les charges des années précédentes. Ces Fr. 125'000.00 ne tombent pas du ciel. Je peux assurer qu'en 2018 ils ont été dépassés. On s'est rendu compte qu'on n'arrivait plus avec Fr. 80'000.00 parce que notre réseau routier commence à être fatigué. En 2019, il est prévu la réfection de la rue de la Petite Côte, la liaison Petite Côte – Au Jourez et l'accès à la maison de Madame Guenat au Boéchet.

#### Compte n° 200.314.02 / Déneigement

Monsieur Yann Chappatte : le chiffre est élevé, voire très élevé par rapport à l'ensemble des dernières années si on considère les dépenses.

#### Compte n° 200.315.02 / Entretien des places de jeux

Monsieur Yann Chappatte : sauf erreur de ma part, il était prévu de faire deux entretiens de places de jeux dans le village. Une première a été faite en 2017, une deuxième devait se faire en 2018. Est-ce qu'elle a été faite en 2018 ? Par conséquent, pourquoi on a ce montant en 2019 ? Si elle n'a pas été faite en 2018, est-ce qu'on me confirme qu'elle sera faite en 2019 ?

Monsieur Christophe Baume : on a acquis les jeux en 2018. Malheureusement, la place pour n'était pas libérée car la place de jeux est prévue derrière les immeubles Progressia et c'est là qu'on stockait la terre de l'Espace communal. Cette place de jeux sera créée en 2019.

#### Compte n° 200.316.00 / Loyer du hangar de la poste

Monsieur Yann Chappatte : on était à Fr. 3'000.00 et on a passé à Fr. 6'000.00 en 2018 et on est toujours à Fr. 6'000.00. Est-ce que cet objet est bel et bien exact ou est-ce qu'il inclut autre chose ?

Monsieur Claude Gagnebin : il s'agit d'une location de machine qu'on doit louer pour l'année prochaine pour les travaux publics en plus du hangar, c'est pour cette raison que le montant est doublé.

Monsieur Basile Cattin : je ne comprends pas de quel loyer il s'agit.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est le hangar qui se trouve en face de la Poste. C'est un hangar qui appartient à Monsieur Haefeli. La Commune paie un loyer pour utiliser ce hangar pour du matériel de la voirie, matériel encore utilisé ou non, ça c'est une autre histoire...

### CHAPITRE 5 / INSTRUCTION, FORMATION ET CULTURE

#### Compte n° 5110.314.00 / Entretien des immeubles

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les frais d'entretien de la halle de gymnastique ont été évalués sommairement.

#### Compte n° 590.351.01 / Participation aux traitements du corps enseignant

Madame le Maire, Marianne Guillaume : en raison de l'augmentation de la population villageoise, notre contribution aux frais est également plus élevée que la moyenne.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai une question d'ordre général, j'ai besoin d'une confirmation. Je ne veux pas demander de modifier ces postes parce que ça nous prendrait du temps et qu'il y aurait des imputations internes, ça serait compliqué et farfelu à faire. Néanmoins, est-ce qu'on peut confirmer que l'ensemble des salaires qui figure dans ce budget n'a pas obtenu l'augmentation de 1 % ? Que ça soit pour la crèche, l'UAPE, la participation aux traitements des enseignants et les employés communaux.

Monsieur Claude Gagnebin : à l'exception de la participation aux traitements du corps enseignant qui n'a rien à voir avec les salaires que la Commune verse, on a tenu compte d'une augmentation de 1 % pour tous les autres postes à l'époque.

Compte n° 5100.316.00 / Loyer salle travaux manuels

Madame Laurence Babey : pourquoi y a-t-il toujours ce poste ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : effectivement, on aurait dû l'enlever, on a vu ça après coup. On va enlever ces Fr. 5'900.00.

Comptes n° 5110.312.02 / Combustible et 5110.312.01 / Energie

Monsieur Yann Chappatte : effectivement, il y a des inconnues par rapport au nouvel immeuble de la halle, mais je suis extrêmement surpris du montant qui est mentionné pour le combustible. Un historique a été fait sur les 6 dernières années et la consommation, alors qu'il y avait l'ancienne halle qui était plus que perméable et un consommateur énergivore maximum, on était entre Fr. 17'000.00 et Fr. 20'000.00. Une année, on était à Fr. 30'000.00, mais ça c'était un autre problème car les comptes avaient été bouclés avec une erreur d'imputation. Il est donc vraisemblable que la nouvelle halle va consommer beaucoup moins d'énergie au mètre carré, sans doute un peu plus à cause de son volume. Mais il est certain que là, un montant de Fr. 20'000.00 devrait largement suffire pour couvrir l'ensemble des coûts de combustible et pas Fr. 38'000.00. Pour l'énergie, je suis également surpris du montant posé de Fr. 12'000.00 puisque, ces dernières années, on est aux environs de Fr. 6'000.00. Je pense que, là aussi, on a une réserve certaine. En regard du déficit présenté ce soir, dans ce budget qui est à mon avis, comme à l'accoutumée, pessimiste, je demanderais de modifier le poste "Energie" à Fr. 9'000.00 et le poste "Combustible" à Fr. 20'000.00 pour éviter des écarts budgétaires et être plus en adéquation avec la réalité de ces dernières années, sauf s'il y a des indications que j'aurais occultées.

Monsieur Claude Gagnebin : j'aimerais préciser que dans le montant des Fr. 38'000.00, on a tenu compte du prix du mazout qui a passé de Fr. 50.00 les 100 litres à Fr. 100.00, voire Fr. 110.00 les 100 litres. Je ne sais pas comment sera fait l'avenir, mais en raison de la sécheresse qu'il y a eu, le cours du brut a pris l'ascenseur comme il ne pouvait plus être acheminé par le Rhin. C'est aussi pour cette raison qu'on a été assez prudents au niveau de ce montant. Maintenant, si vous souhaitez modifier ça, pour moi, il n'y a pas de problème.

Monsieur Martial Farine : si on me montre que les chiffres sont réels, je ne vois pas pourquoi on n'irait pas dans le sens de cette diminution. Par contre, est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux attendre une année de fonctionnement de la halle pour voir l'énergie qu'elle consomme et se faire une idée plus précise ?

Monsieur Cyril Jeanbourquin : on ne peut pas donner des chiffres précis. On sait qu'on va peut-être de nouveau vers une année de sécheresse. Je propose qu'on attende une année pour voir le fonctionnement de la halle. Pourquoi ne pas changer l'année prochaine ?

Monsieur Yann Chappatte : je maintiens ma proposition qui est basée sur un historique avec un bâtiment qu'on connaissait avec une analyse de 6 années d'exercices. J'ai notifié un certain nombre de postes surévalués et qui donnent une image faussée du résultat réel qu'on aura. Le budget présenté ce soir est pessimiste. Il y a beaucoup de petits postes comme ça où quelques milliers de francs traînent à gauche et à droite. Je pense que c'est juste aujourd'hui de mettre des charges qui soient en adéquation avec la réalité, parce que systématiquement on dit d'attendre une année ou deux pour voir et après on a de nouvelles incertitudes et on attend de nouveau une année ou deux. C'est bien d'avoir des bonnes surprises au budget, mais un budget a comme objectif d'être le plus juste possible non pas en écart positif, mais aussi en valeur absolue.

Monsieur Martial Farine : Monsieur Yann Chappatte se base sur un ancien bâtiment qui a été démoli. Maintenant, on a un nouveau bâtiment qu'on ne connaît pas. Je préfère donc qu'on garde ces sommes prévues et, à la limite, qu'on ait une bonne surprise à la fin.

Acceptez-vous de réduire de Fr. 12'000.00 à Fr. 9'000.00 le compte 5110.312.01 Energie ?

Oui : 8

Non : 8

Abstentions : 5

La proposition du Conseil communal est donc retenue et le montant reste fixé à Fr. 12'000.00.

Acceptez-vous de réduire de Fr. 38'000.00.00 à Fr. 20'000.00 le compte 5110.312.02 Combustible ?

Oui : 9

Non : 9

Abstentions : 3

La proposition du Conseil communal est donc retenue et le montant reste fixé à Fr. 38'000.00.

#### Rubrique n° 5101. / Transports scolaires

Monsieur Pierre-Yves Dubois : au chapitre des transports scolaires, j'aimerais voir figurer un poste supplémentaire qu'on pourrait intituler " Sécurisation du chemin des écoliers" par exemple. Je m'explique : jusqu'en août 2019, le transport par bus est garanti pour les enfants de Sous-le-Mont jusqu'au Cerneux-Godat et subventionné par le Canton. Nous avons entendu ici que dès la prochaine rentrée, il n'en serait plus de même, car le Canton ne considère pas le trajet Sous-le-Mont – Le Cerneux-Godat comme dangereux. A nos yeux, c'est inadmissible. C'est pourquoi, il convient de prévoir, pour le cas où le Canton ne reviendrait pas sur cette question, une dépense à la charge de la Commune afin que le maintien de ce transport précis perdure dès août prochain. 175 jours à 4 kilomètres, montant qui pourrait représenter moins de Fr. 10'000.00, je présume. Il est bien clair que nous faisons confiance au Conseil communal pour amener le Canton à revoir sa position sur ce point précis et que cette dépense pourrait s'avérer nulle par la suite. Néanmoins, la sécurité des enfants de Sous-le-Mont doit être garantie et prévoir ce poste de dépense nous apparaît indispensable.

Monsieur le Président, Vincent Berger : pour compléter, est-ce que vous avez un montant à proposer ?

Monsieur Pierre-Yves Dubois : j'ai articulé des chiffres : il y a 38 semaines dans une année scolaire, 5 jours par semaine, 2 courses par jour avec 4 kilomètres qu'il faudrait prendre en charge si le Canton n'est plus d'accord de payer. Je ne sais pas ce que ça peut représenter, j'ai jeté ce chiffre de Fr. 10'000.00, mais c'est peut-être moins.

Monsieur Claude Gagnebin : ça dépend comment vous allez faire vos transports. Si c'est seulement pour 2 élèves, je pense que ça peut être moins de Fr. 10'000.00. Si vous vous attendez à ce que l'ensemble des enfants des Bois puissent bénéficier des transports ça va coûter certainement plus cher. Je ne sais pas de quelle façon vous entendez motiver votre demande à ce sujet, mais pour 2 enfants, c'est trop et pour tous c'est pas assez.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : j'ai précisé qu'il s'agissait uniquement du trajet Sous-le-Mont – Le Cerneux-Godat.

Monsieur Gilles Cattin : j'aimerais bien qu'on recentre le débat. On est dans les articles du budget par rapport à 2019. On n'est pas dans des projections pour ajouter de nouvelles lignes

par rapport à des dépenses qui ne sont de toute façon aucunement planifiées. On lance comme ça Fr. 10'000.00. On les met où ? Sur quelle ligne ? Là, on a un document préparé, correct et on n'est pas du tout dans cette discussion.

Monsieur Martial Farine : je m'excuse de prendre la parole, mais le budget, vous le préparez et c'est nous qui le votons. Si on a des propositions à faire, on les fait. On fait une proposition, on prend position. C'est le Conseil général qui décide. Là, c'est une proposition d'ajout d'une ligne. Monsieur Yann Chappatte a fait des propositions pour diminuer des montants, on vient de retirer les travaux manuels, il y a toutes sortes de choses sur lesquelles on peut discuter. On propose d'ajouter une ligne. Le débat s'ensuit.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je dirais que rajouter une ligne, ce n'est pas forcément la solution, on pourrait ajouter ce montant dans le transport des élèves plutôt.

Madame Nathalie Moser : j'ai une question par rapport à ces comptes. Là, on a des charges pour Fr. 82'000.00 et le Canton paie le même chiffre qu'il a payé l'année passée.

Monsieur Claude Gagnebin : la problématique du remboursement des frais de transports scolaires est la suivante : nous, on a nos frais qui sont calculés par année civile alors que le Canton rembourse les frais de transports par année scolaire. Chaque fois, au mois d'août, ça change complètement la donne et on reçoit les indemnités pour les frais de transports qui concernent les années précédentes. C'est calculé en fonction des coûts du mois d'août au mois de juillet. C'est pour cela qu'il y a des décalages et que ces montants ne sont pas forcément identiques aux frais que l'on dépense pour l'année civile.

Madame Nathalie Moser : alors on sait déjà maintenant ce qu'ils vont payer pour l'année prochaine ?

Monsieur Claude Gagnebin : on sait ce qu'ils vont payer jusqu'au mois de juin. Depuis août, on ne le sait pas encore. On peut faire le calcul par rapport aux décisions qu'ils ont prises pour la diminution des coûts. Maintenant, si on avait plus d'élèves, on pourrait déjà planifier ça, mais ce n'est pas le cas pour l'instant.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : on doit aussi rester vigilants parce qu'il n'y a pas seulement des enfants Sous-le-Mont. Il y a des enfants un peu partout. Moi, je prône l'idée que c'est soit pour tout le monde, soit pour personne. On ne peut pas seulement transporter les enfants qui habitent Sous-le-Mont. On doit prendre tous les enfants des citoyens des Bois. Après, ça ne sera pas Fr. 10'000.00. On en a déjà parlé. Ça a été voté. Ce sont de gros montants. Le village des Bois est une grande toile d'araignée, c'est super compliqué. Restons vigilants, on ne peut pas donner à une personne ou à une famille et pas aux autres. Je ne rentre pas dans ce jeu-là. On a aussi choisi d'habiter dans des endroits isolés, on aime notre métier, on ne peut non plus pas tout avoir. Alors, oui, ce tronçon est dangereux, je le sais, j'ai travaillé à La Cernie, mais on ne peut pas dire qu'on prend en charge seulement ces enfants-là. C'est tout le monde ou personne.

Madame Nathalie Moser : je suis d'accord.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : alors il faut faire un budget parce que Fr. 10'000.00 ça ne suffit pas. Il faut représenter un postulat, quelque chose, appuyer votre idée et présenter quelque chose de ficelé. Après, on pourra entrer en matière. Ce soir, je ne crois pas qu'on doive changer. On ne peut pas mettre Fr. 10'000.00. Ce chiffre vient d'où ? Pour moi, c'est fictif, ce n'est pas réel.

Monsieur Gilles Cattin : il faut juste re-recentrer le débat. Ce n'est pas ce soir, alors qu'on discute sur le budget, qu'on va rajouter une nouvelle ligne par rapport à une demande bien précise et très personnelle alors qu'il n'y a rien dans le règlement. Là, vous avez la possibilité de faire une initiative, un référendum, un postulat pour prendre en charge ces transports, mais ce n'est pas ce soir, en mettant un chiffre au budget qu'on peut décider de transports supplémentaires et donner Fr. 10'000.00 à Pierre, Paul ou Jacques. Ça n'a rien à voir.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : pour l'instant, on a une garantie, c'est que le transport jusqu'à Sous-le-Mont est garanti jusqu'au mois d'août. Dès le mois d'août prochain, la course Sous-le-Mont – Le Cerneux-Godat ne sera plus assurée puisque le Canton considère que c'est un trajet non dangereux. Alors, moi je trouve que c'est inadmissible et je présume que parmi les gens de l'assemblée, il y a des gens aussi qui trouvent que c'est inadmissible de dire que ce tronçon n'est pas dangereux. Pour cette raison, je voudrais que la pratique actuelle soit poursuivie du mois d'août au mois de janvier suivant. C'est pour cela que je pensais qu'il fallait prévoir une dépense supplémentaire pour le cas où le Canton se désengagerait vraiment, pour le cas où on n'arriverait pas à le convaincre que ce trajet est dangereux. Dans ce cas-là, il s'agirait, pour la collectivité, de garantir ce transport précis-là pour des questions de sécurité. Si vous ne voulez pas faire figurer ça au budget, je ne sais pas où il faut le faire figurer. Je maintiens ma proposition.

Madame Nathalie Moser : je trouve important qu'il faut ajouter que ce n'est pas pour Sous-le-Mont, mais pour tout le monde.

Monsieur Jacky Epitoux : c'est pratiquement impossible de mettre un transport pour tout le village. Je trouve que ce tronçon-là, avec la circulation des frontaliers, deux timings sont précisément lors des transports des enfants. C'est manifestement trop dangereux par rapport à l'afflux des frontaliers. Je mettrais vraiment toute l'énergie de la part du Conseil communal et de la Commune vis-à-vis du Canton pour dire qu'il y a une rétrocession des impôts des frontaliers, il y a clairement beaucoup de trafic, rendez-vous compte des conséquences de ce trafic et continuez d'indemniser ce tronçon particulier puisqu'on connaît tous le problème qu'il y a déjà pour descendre avec le bus jusqu'à Sous-le-Mont parce qu'il faut se mettre sur le côté tous les 20 mètres tellement il y a de monde qui circule dans le sens inverse. Je pense que c'est très important de trouver une solution pour ce chemin-là.

Acceptez-vous d'ajouter Fr. 10'000.00 au compte des transports scolaires ?

Oui : 8

Non : 6

Abstentions : 7

L'ajout de Fr. 10'000.00 est donc accepté.

## CHAPITRE 6 / AIDE SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on a un peu moins de charges que l'année dernière.

Monsieur Jacky Epitoux : sur les journaux, on a lu qu'il y avait moins de cas et que c'était pour ça que le budget était un peu plus favorable. Est-ce qu'on peut expliquer l'explication du journaliste qui écrit ça parce qu'il semblerait, en discutant avec les autres communes, que de toute façon les charges de personnes qui sont à l'aide sociale sont prises par le Canton et rétrocédées proportionnellement ? Est-ce que c'est juste ?

Monsieur Claude Gagnebin : c'est juste et c'est faux en même temps. Effectivement, la Commune, dans le cadre de l'aide sociale, procède aux avances faites auprès des bénéficiaires. A la fin de l'année, le montant des avances faites est communiqué au Canton qui prend en charges ces frais. Il les rembourse à la Commune, mais l'année suivante, ce n'est pas la même année. Ensuite, il y a une répartition cantonale qui se fait : tous les cas de l'aide sociale sont mis ensemble et sont à prendre en charge par les communes à raison d'un pourcentage qui, si je ne me trompe pas, est de 60 % pour le Canton et 40 % pour les communes, montant que la Commune repaie au Canton pour le financement de l'aide sociale. Si on veut bien, sur les montants que l'on avance, on prend fictivement un montant de 40 %,

mais ce n'est pas forcément le même montant que nous supportons. S'il y a des communes qui ont moins de bénéficiaires, elles peuvent payer davantage que ce qu'elles avancent et si une commune a beaucoup de cas, elle peut repayer au Canton un montant inférieur aux avances faites.

Monsieur Jacky Epitoux : justement, compte tenu de l'explication de Monsieur Gagnebin, il semblerait que les communes avoisinantes des Franches-Montagnes ne comptabilisent pas ce montant en charges puisque ça n'en est pas une étant donné que c'est complètement rétrocédé, mais le comptabilisent dans les transitoires. Je ne sais pas s'il y a un expert-comptable qui partage cette opinion.

Monsieur Claude Gagnebin : on n'a pas le droit de le faire. Ce sont des charges et ça fait partie des avances, on ne peut pas les mettre dans les transitoires. C'est une technique qui serait pas mal, qui serait pratique effectivement, mais on n'a pas le droit.

Monsieur Yann Chappatte : il faut savoir que depuis l'entrée en souveraineté du Canton du Jura, il a fallu faire les choses dans la précipitation et beaucoup de directives ont été reprises à l'époque du Canton de Berne par souci de simplification. La comptabilité a été reprise du Canton de Berne et, malheureusement, il n'y a jamais personne qui a fait un dépoussiérage de cette comptabilité qui est tenue de façon archaïque par les collectivités publiques jurassiennes. On a quasiment 80 ans ou 70 ans de retard par rapport à la tenue d'une vraie comptabilité. Aujourd'hui, il y aura obligation de s'adapter, il y aura un nouveau plan comptable qui sera mis en place avec des nouvelles directives et qui sera beaucoup plus restrictif dans la manière d'appréhender les choses et beaucoup plus contraignant. C'est une bonne chose, parce que certaines communes comptabilisent tout et n'importe quoi. C'est vrai qu'il y a des communes qui ne respectent pas la réglementation, dans ce domaine-là, mais aussi dans d'autres domaines. On ne peut donc que se réjouir qu'à l'avenir il y aura une lecture qui sera comparable pour toutes les communes, ce qui, à mon avis, n'est pas le cas aujourd'hui parce qu'il y a beaucoup d'interprétations et pas forcément de contrôle.

Compte n° 6651.316.00 / Loyer

Monsieur Yann Chappatte : on est à Fr. 14'000.00. Sauf erreur de ma part, on a un projet. Est-ce qu'on peut considérer que ce bail a été résilié et que ce loyer va être plus bas que ce qui est mentionné là, c'est-à-dire environ deux tiers d'une année ?

Monsieur Claude Gagnebin : au moment de l'élaboration du budget, la décision de rénovation des locaux de l'appartement de l'école n'était pas encore prise. C'est clair que, si vous le souhaitez, on peut modifier ce chiffre et le réduire.

Crèche et UAPE

Monsieur Yann Chappatte : pour la crèche et l'UAPE en général, mais plus particulièrement à l'UAPE, il y a une augmentation de traitements et on n'a pas d'augmentation dans la facturation aux parents. Est-ce que c'est lié à la capacité contributive des gens qui mettent leurs enfants à la crèche et à l'UAPE ou est-ce que c'est tout simplement des chiffres conservateurs en fonction de l'augmentation des effectifs du personnel ? On devrait alors avoir une augmentation de la facturation aux parents.

Monsieur Claude Gagnebin : en ce qui concerne la facturation, c'est un tarif qui nous est imposé par le Canton, on n'a pas les mains libres et on est obligés de prendre les chiffres qui nous sont communiqués par le Canton. Il y a deux ans, toute une réflexion s'est faite au niveau cantonal concernant les crèches et les UAPE, notamment au niveau des prestations que ces institutions devaient fournir et au niveau des frais qui seraient pris en charge par le Canton, en nous disant que les tarifs concernant les prestations fournies seraient revus tout prochainement. Actuellement, ils sont revus, mais on ne sait pas encore ce que ça va donner.

Les chiffres qu'on a sont donc toujours des chiffres qui sont évalués au plus juste. Si vous prenez les comptes de l'année 2017 par exemple, en ce qui concerne la facturation, j'ai un peu augmenté en mettant Fr. 95'000.00 alors que le compte avait rapporté Fr. 82'474.25. En ce qui concerne l'UAPE, j'ai laissé le même montant. Il faut aussi préciser que, quand j'ai fait le budget, le crédit qu'on a présenté à la dernière séance n'était pas encore accepté et pas tout à fait connu.

## CHAPITRE 8 / FINANCES

### Compte n° 810.322.00 / Crédits de construction

Monsieur Yann Chappatte : on a mis Fr. 189'000.00, ce qui correspond vraisemblablement pour une grande partie à l'Espace communal. Est-ce qu'une consolidation partielle a déjà été faite ou a déjà été prévue ? Sur quel taux se base ce crédit de construction ? Ce montant tient-il déjà compte de la subvention cantonale d'un million de francs qui est prévue et qui sera vraisemblablement payée dans le cours de cette année ?

Monsieur Claude Gagnebin : dans le montant de Fr. 189'000.00, il est tenu compte de la réserve communale qui sera dissoute pour consolider ce montant. En ce qui concerne le montant de la subvention cantonale, je ne veux pas critiquer le Canton, mais il a des séquelles bernoises qui font que le versement des subventions n'arrive pas au moment où on l'aurait souhaité ou planifié. Personnellement, je ne pense pas qu'on va recevoir cet argent en 2019. D'après l'arrêté de subventionnement, c'était inscrit dans la planification 2019-2022. Si on reçoit l'argent en 2021, ça sera bien.

Monsieur Yann Chappatte : quel est le taux de ce crédit de construction ? Est-ce qu'une partie a déjà été consolidée ou est-ce prévu de le faire ?

Monsieur Claude Gagnebin : dans le cadre du premier projet qu'on avait fait, on a dû renouveler les emprunts et, sur ces emprunts-là, on a un petit amortissement qui se fait. Dans le compte suivant, sous la rubrique 820, on avait Fr. 92'000.00 au budget 2018 et on a amorti Fr. 122'000.00. Ces Fr. 122'000.00 proviennent de l'amortissement qu'on a dû consentir pour les premiers emprunts qui ont été renouvelés. En ce qui concerne le taux d'intérêt qui nous est facturé, il est de toute façon en dessous de 2 % pour l'instant.

## CHAPITRE 9 / IMPOSITIONS

### 910. Impôts ordinaires

Monsieur Yann Chappatte : concernant la prévision des impôts ordinaires, on a quelques surprises puisque l'ensemble de ce budget fait valoir une augmentation des redevances dues au Canton en raison de l'augmentation de la population et là on n'a pas une augmentation des revenus, mais on a même une baisse. Dans ce chiffre-là, est-ce que la baisse de 1 % qui devait normalement être approuvée par le Parlement en fonction de la dernière votation est prévue ou est-ce que c'est sans cette baisse ? Deuxièmement, est-ce que cette prévision se base sur la facturation des acomptes 2018 ?

Monsieur Claude Gagnebin : ces chiffres m'ont été communiqués par Monsieur Lander du Service des contributions. J'ai toujours eu de la peine à prendre ces chiffres dans le sens où, les années précédentes, on avait des augmentations de la masse des impôts qui était sans rapport avec les prévisions budgétaires de Monsieur Lander qui étaient assez pessimistes. Pour 2018, en fonction des années 2017 et 2016, on s'est dit qu'on pouvait revoir nos prévisions à la hausse. Malheureusement, d'après le chiffre qui nous a été donné pour la facturation, ces prévisions ne seront pas atteintes, en tout cas cette année. C'est pour ça qu'on a un montant qui est inférieur. Maintenant, je ne sais pas si toutes les modifications du

registre des contribuables telles que les arrivées, les départs, ont été prises en considération. C'est un exercice que l'on fait qui est toujours difficilement réalisable. On a fait ça au plus près des connaissances que l'on avait et, là, on s'est un peu ralliés aux prévisions de Monsieur Lander en ce qui concerne le revenu des personnes physiques.

Monsieur Yann Chappatte : j'ai toujours de la peine à apprécier leur façon de calculer et de déterminer parce que si on s'en réfère au site Internet de la République et Canton du Jura et à la possibilité d'adapter les acomptes, je rappelle que les impôts peuvent être adaptés par tous les citoyens en cours d'année, il y a des délais qui imposent d'annoncer ces adaptations très tôt. En l'occurrence, pour adapter les acomptes 2019 qu'on vient de recevoir, il fallait annoncer ça au mois de septembre ou octobre pour qu'ils en tiennent compte, soit 3 ou 4 mois avant qu'ils envoient les courriers. Aujourd'hui, je suis effectivement surpris qu'ils ne puissent pas donner au mois de décembre les chiffres exacts 2018. C'est le premier élément qui m'interpelle. Ce qui me dérange encore, c'est que je n'ai pas compris si dans la prévision qu'ils ont annoncée, ils ont déjà tenu compte de cette baisse de 1 % ou pas.

Monsieur Claude Gagnebin : je ne sais pas. Je suis obligé d'avouer mon ignorance.

## CHAPITRE 10 / SERVICES COMMUNAUX

### Compte n° 1500.434.01 / Taxes d'abonnement

Monsieur Claude Gagnebin : il faudra tenir compte que ce chiffre devra être modifié étant donné que vous avez refusé l'entrée en matière du point 5 de l'ordre du jour. L'augmentation de la taxe des abonnements sera réduite, mais elle n'aura pas d'influence sur le résultat final parce que, finalement, l'attribution au fonds de réserve que l'on trouve sous le compte n° 1500.380.00 sera inférieure étant donné que les comptes sont autofinancés. Le Service des eaux ne réalisera pas un bénéfice de Fr. 33'900.00, il réalisera un bénéfice d'environ la moitié.

Monsieur Pierre Stauffer : en tant que représentant de la Commission financière, je confirme que la Commission s'est réunie à deux reprises, soit le 24 octobre et le 7 novembre 2018. La Commission encourage le Conseil général à confirmer le budget 2019 tel qu'il est présenté. Mais je me permets quelques remarques : la quotité d'imposition est à 2.15. Les communes francs-montagnardes ont des quotités qui varient entre 1.4 aux Breuleux et 2.3 à Saignelégier, 4 communes ont une quotité plus élevée que 2.15 et 8 une quotité moins élevée. Donc, nous avons une quotité relativement haute. Un dixième de quotité représente environ Fr. 130'000.00 en considérant l'impôt des personnes physiques et l'impôt sur la fortune. L'excédent de charges présenté représente bien un dixième de quotité ! On pourrait augmenter la quotité. Si l'exécutif n'a pas pris cette décision impopulaire, je pense que le budget présenté est pessimiste alors que les comptes qui seront présentés en 2020 sur cette année 2019 seront plus optimistes. C'est bien sûr une règle récurrente à la place de l'exécutif et du Caissier, nous ne ferions pas autrement. Autre point délicat pour l'avenir, ce sera l'Espace communal qui péjorera nos finances ces prochaines années. Donc, on va essayer de maintenir le cap et de recommander de ne pas devoir augmenter cette quotité qui avait quand même fait couler beaucoup d'encre à l'époque de nos projets de halle. Voilà, soyons attentifs à l'avenir et confirmons le budget présenté par l'exécutif.

Monsieur Yann Chappatte : en complément à ce qui a été dit, j'aimerais quand même apporter quelques remarques. A titre personnel, je suis convaincu que le budget est pessimiste. En analysant, en faisant des corrections avec ce que j'ai estimé par rapport aux six dernières années, j'arriverais à un budget proche de l'équilibre, mais peu importe, on verra ce que nous donne le réel. Néanmoins, on nous parle de l'Espace communal qui ne figure pas dans ce



budget. Il faut quand même grandement relativiser ça. Premier élément : l'ensemble des charges financières ou quasiment y est. Les charges seront sans doute un peu plus basses lorsqu'on aura l'opportunité de consolider parce que le crédit de construction coûte plus cher qu'un emprunt à taux ferme. C'est une petite économie. Ce qui manque là, c'est l'amortissement et la dépréciation de ce bâtiment. Il faut savoir et ne pas se cacher, ça a été dit ce soir, que l'amortissement a été augmenté déjà de Fr. 30'000.00 puisqu'on incluait déjà une partie de la dépréciation. Sur un complexe dont on n'a pas encore les chiffres finis d'environ 10 millions de francs, avec 1 million et demi de valeur qui est déjà amortie aujourd'hui en charges de l'exercice, 2 millions et demi grosso modo de réserves qu'on a constituées lors des excellents derniers exercices, 1 million qu'on va recevoir du Canton, vous arrivez à grosso modo 5 millions qui ne sont aujourd'hui pas à charge en termes d'amortissement. Après, on verra la politique d'amortissement définie, mais si vous êtes sur 50 ans, on a environ Fr. 100'000.00 d'amortissement, sur 40 ans Fr. 120'000.00. Grosso modo, la charge de l'Espace communal serait de Fr. 100'000.00. Quand on parle d'un dixième de quotité qui représente Fr. 130'000.00, on a un budget proche de l'équilibre, légèrement déficitaire, on verra ce qu'il en est en réalité. C'est vrai que l'impact sur la quotité sera faible, voire nul. Pour moi, on a toujours eu des bonnes surprises dans les comptes, j'estime qu'il n'est pas improbable qu'un jour on soit dans une réflexion, comme ça a été le cas aux Breuleux après la construction de la Pépinière où ils croyaient qu'ils allaient augmenter les impôts et ils ont finalement pu les réduire de façon régulière. On n'arrivera pas à ça, mais peut-être qu'une fois on pourra quand même le faire. Voilà ma remarque personnelle.

Au vote, le point 6 b) est accepté à l'unanimité.

#### c) Donner connaissance du budget des investissements 2019

Madame le Maire, Marianne Guillaume : pour l'année 2019, le budget des investissements prévoit la suite des travaux du Syndicat de chemins Les Bois 2, la réalisation de l'aménagement d'une nouvelle UAPE dans les locaux de l'école primaire, la vente de parcelles de terrain dans les secteurs de l'Orée et du Plane Percé, la perception de taxes de raccordement à l'épuration des eaux et au réseau d'eau et la perception de taxes de raccordement au réseau d'eau du secteur du Plane Percé.

#### 7. Discuter et préavisier la modification du Règlement du Syndicat de communes des Franches-Montagnes

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : quand on a fait le nouveau Règlement du Syndicat de communes des Franches-Montagnes, il y avait le projet des zones AIC pour Le Noirmont et Saignelégier qui en était à son début. A présent, en travaillant sur ces deux zones, on a vu que le Syndicat n'avait pas la compétence de se pencher sur cette urbanisation, la vente de parcelles et les choses liées à ces deux zones. Le Syndicat demande la compétence par l'adjonction d'un article i) au Règlement du Syndicat qui stipule "*d'élaborer et de traiter tout projet d'intérêt régional au sens de l'art. 3, lettre c) ayant pour objet toute tâche d'aménagement du territoire, d'économie, de tourisme, de transport, de communication, de mobilité, d'énergie, d'équipement, de protection du patrimoine et des paysages et de services à la population qui relèvent du domaine intercommunal.*". Cet article a déjà été accepté par les Maires au niveau du Syndicat lors de sa dernière séance. Je vous propose d'accepter cet ajout.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée tacitement.

Débat de fond.

Monsieur Yann Chappatte : est-ce qu'il est possible de nous dire la teneur de l'article 3 lettre c) parce que cette modification s'y réfère et, malheureusement, on ne l'a pas dans le rapport. Ça nous permettrait de statuer, même si, fondamentalement, nous allons approuver cette demande.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : j'y ai pensé juste avant de venir. J'avais ce règlement à la maison et j'ai oublié de le prendre. Malheureusement, je ne peux donc pas répondre positivement. Cet article a déjà été accepté dans plusieurs communes, mais c'est vrai que je n'y ai pas pensé. Cet objet sera soumis au vote populaire, on ajoutera donc cet article pour la votation.

Au vote, le point 7 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Au vote, le message soumis lors de la votation populaire qui contiendra le rapport ainsi que la teneur de l'article 3 lettre c) est accepté à l'unanimité.

## 8. Discuter et approuver le cahier des charges de la Commission énergie

Entrée en matière.

Monsieur Marc Stettler : la Commission énergie n'avait pas de cahier des charges. Comme c'était en quelque sorte un peu demandé par la motion dont on va discuter plus tard, on a décidé d'élaborer un cahier des charges. C'est juste pour dire que la Commission énergie étudie les projets qui sont proposés par le Conseil communal ou le Conseil général. Ce n'est pas une commission qui prend des décisions, c'est une commission qui traite des projets proposés et qui donne un avis officiel pour que le Conseil communal et le Conseil général puissent voter ensuite.

Monsieur Matthias Bucheli : pourquoi on n'a pas ces cahiers des charges d'office pour toutes les commissions ? C'est une très bonne idée, mais à ma connaissance, il y a des commissions qui n'ont pas ça.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : les cahiers des charges des autres commissions sont déjà faits.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

Monsieur Yann Chappatte : après étude, nous avons trois demandes de modifications qui concernent toutes l'article 3. Tout d'abord, ça concerne le troisième paragraphe avec une suppression partielle. Le texte proposé est "*La tâche de préavis et de consultation concerne des dossiers/projets/objets en rapport avec l'énergie et l'environnement qui sont confiés à la commission sur décision du Conseil communal ou du Conseil général.*". On souhaite supprimer une partie de cette phrase et ajouter "l'ensemble", ce qui donne "*La tâche de préavis et de consultation concerne l'ensemble des dossiers/projets/objets en rapport avec l'énergie et l'environnement.*". On désire ajouter "l'ensemble" parce qu'on sait qu'on a déjà eu des discussions par rapport aux différentes commissions en se demandant dans quels cas on consulte les commissions et ça crée des insatisfactions pour certains membres des commissions, de l'incompréhension entre le Conseil général, certains membres de

commissions et le Conseil communal. Si on stipule clairement que c'est pour l'ensemble des dossiers qui sont en rapport avec l'énergie et l'environnement qui sont validés par la Commission énergie, je pense qu'on atteindra un de ces buts. La fin de la phrase est supprimée puisqu'elle est déjà partiellement mentionnée au point 1 et puis, avec d'autres modifications qu'on proposerait, elle serait également inutile. La deuxième modification se situe dans le dernier paragraphe de l'article 3 qui stipule "*Le Conseil communal peut confier à la commission des missions limitées dans le temps en rapport avec la réalisation de projets ou mise en œuvre des mesures liées à l'énergie et à l'environnement.*". On désire modifier cet article comme suit : "*Le Conseil communal ou le Conseil général peut confier à la commission des missions limitées dans le temps en rapport avec la réalisation de projets ou mise en œuvre des mesures liées à l'énergie et à l'environnement.*". Cela permettrait, dans le cadre de décisions prises ici au Conseil général, de soumettre des missions limitées dans le temps à cette commission. Le dernier point qui paraît aussi essentiel pour nous, c'est qu'on autorise cette commission à faire des propositions et que ça soit stipulé. On propose donc l'ajout de la phrase "*La Commission peut faire des propositions.*". Ces trois modifications sont proposées afin que ça corresponde aux discussions qu'on a eues par le passé par rapport aux commissions et à la répartition des tâches Conseil général, Conseil communal, commissions. Voilà pourquoi on vous propose ces trois modifications.

Monsieur Martial Farine : sur le dernier objet, ça veut dire que la Commission énergie pourrait se saisir elle-même de dossiers. Est-ce que ça c'est correct au niveau des attributions des commissions ? Par exemple, la Commission décide de se réunir un jour pour faire n'importe quel projet. Est-ce qu'elle peut le faire par rapport au Règlement d'organisation ? Ça ne pose pas de problème ?

Monsieur Claude Gagnebin : personnellement, je pense que cette dernière modification n'est pas possible. La Commission est une commission instituée par le Conseil général, elle fait ses propositions au Conseil communal qui les rapporte au Conseil général. Elle peut donner son avis concernant l'objet qui lui est soumis, mais elle ne peut pas faire de proposition au Conseil général. C'est le Conseil communal qui fait les propositions au Conseil général. Ce n'est pas à la Commission de faire ses propositions.

Monsieur Yann Chappatte : je retire cette troisième proposition. J'adhère totalement aux remarques faites.

Monsieur Martial Farine : peut-on avoir l'avis de Monsieur Marc Stettler concernant ces modifications ? Je fais partie de cette Commission et j'aimerais bien connaître l'avis de Monsieur Stettler.

Monsieur Marc Stettler : pour moi, il n'y a pas de problème.

Au vote, la première modification proposée par Monsieur Yann Chappatte est acceptée à l'unanimité. Il sera donc stipulé : "*La tâche de préavis et de consultation concerne l'ensemble des dossiers/projets/objets en rapport avec l'énergie et l'environnement.*".

Au vote, la deuxième modification proposée par Monsieur Yann Chappatte est acceptée à l'unanimité. Il sera donc stipulé : "*Le Conseil communal ou le Conseil général peut confier à la commission des missions limitées dans le temps en rapport avec la réalisation de projets ou mise en œuvre des mesures liées à l'énergie et à l'environnement.*".

Au vote, le point 8 de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

9. Traitement de la motion de M. Martial Farine (PSJ/Les Verts) intitulée "Un toilettage périodique des règlements communaux"

Monsieur Martial Farine : je crois que le texte était suffisamment explicite. J'attends l'avis du Conseil et je répondrai éventuellement après.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je reprends l'énoncé de la motion. "*Depuis l'entrée en fonction du Conseil général en 2000, il n'y a pas eu, à ma connaissance, de modifications profondes des règlements communaux...*". Je dirais que cette affirmation est fautive. J'ai passé en revue tous les règlements, plans spéciaux et plans de zone. Tous sont déposés et à consulter sur le site Internet, je vous invite à les passer en revue. Jusqu'à ce jour, nous avons toujours modifié les règlements complètement ou des articles lorsque c'était nécessaire, comme par exemple le Règlement du cimetière en 2003, celui sur les constructions en 2017. Il s'avère que le Règlement d'organisation date du 5 février 2014, en même temps que celui sur les élections communales. Celui pour les déchets date aussi du 16 décembre 2014, comme celui sur les impôts du 13 novembre 2014. Les règlements sur l'eau potable et les eaux usées sont en attente d'une révision et du feu vert du Canton. En 2016-2017, nous avons adopté celui sur le statut du personnel et celui sur les émoluments communaux. Pour reprendre l'énoncé de la motion, dans le domaine des énergies renouvelables, nous trouvons le Règlement sur la subvention de logement datant du 31 mai 2010 qui pourrait être éventuellement repris et traité par la Commission énergie ou d'urbanisme. Au niveau informatique, il n'y a pas de réglementation, l'extension des zones sont régies par les plans spéciaux et plans de zone encore d'actualité et mis à jour selon les besoins. Le Conseil communal ne soutient pas la proposition de toiletter complètement tous les règlements. Cela peut correspondre à un énorme travail pour des changements minimes qui n'ont actuellement pas d'influence connue. Il faut s'accorder sur la réglementation cantonale et fédérale. Ensuite, il s'agit de faire toute la procédure du Conseil général, votation populaire pour chaque règlement. Cependant, au vu de mes recherches, le Conseil communal propose quelques règlements anciens strictement communaux qui seraient à réviser et ceux que je vais énumérer ne sont reliés à aucune commission permanente : Règlement relatif à l'octroi de subsides aux élèves fréquentant les écoles privées datant de 1998 (utile à modifier), Règlement sur l'octroi de bourses aux apprentis et aux étudiants datant de 1980 (dépend largement des directives cantonales), Règlement sur la garde et la taxe des chiens de 2003 (éventuellement à modifier), Règlement du service dentaire scolaire de 1994 (dépend largement des directives cantonales), Règlement de police locale datant de 2004 (éventuellement à modifier). Si la motion est acceptée pour une révision minimale comme ceux que j'ai énumérés et qui ne sont rattachés à aucune commission, chaque parti sera sollicité pour nommer un membre et s'atteler à ce travail beaucoup moins important que la totalité des règlements. Je vous répète que le Conseil communal n'est pas pour cette révision totale.

Monsieur Martial Farine : en parcourant un peu certains règlements figurant sur le site de la Commune, j'ai remarqué que certains sont anciens, certains dépassés, certains ne sont plus en adéquation avec la législation cantonale ou fédérale actuelle. C'est ce que vient de dire Madame le Maire. Pour le Règlement d'organisation, moi j'ai la date de 2004 qui figure sur le site Internet. C'est peut-être une erreur de dyslexie. Règlement du Conseil général : 2004, Règlement sur les constructions : pas de date trouvée, Règlement subsides enfants fréquentant les écoles privées : 1998, Règlement bourses apprentis et étudiants : 1980, Règlement service dentaire : 1994, Règlement police locale : 2004, Cimetière et inhumation : 2003, Taxe garde des chiens : 2003, Taxe communale séjour propriétaire et résidences secondaires : 2004. Il y a aussi des tarifs de certains règlements qui seraient à modifier.

Ensuite, comment se fait-il que le Règlement sur les constructions permette encore dans les nouveaux quartiers la plantation d'essences qui vont à l'encontre de la protection de la nature et qui font ressembler certaines parcelles à des déserts verts alors qu'on a réduit drastiquement la surface agricole aux abords immédiats du village ? Quant au Règlement du Conseil général, apparemment, il n'a pas été modifié depuis 2004 ! Ça fait 15 ans ! Or, pour l'avoir parcouru un peu, il y manque des outils : par exemple la motion interne qui pourrait être un outil intéressant, certains outils devraient être modifiés, par exemple l'ouverture de discussion en cas d'interpellation doit être facilitée. En cas de modification de celui-ci ou celui de l'organisation de la Commune, faut-il qu'il passe obligatoirement par les urnes ? Un référendum facultatif ne serait-il pas suffisant ? Effectivement, s'il ne sert qu'à remettre à l'ordre un Conseiller général qui prend un peu trop la parole, c'est vrai qu'il est largement suffisant et pas du tout obsolète. Par contre, si nous voulons appliquer correctement l'article 27 du Règlement d'organisation, des modifications seraient sans doute utiles. Il ne s'agit pas ici de discuter des règlements sur le fond, mais de donner des exemples qui montrent la nécessité de revoir les règlements de temps en temps. Comme nous l'a rappelé notre collègue Monsieur Yann Chappatte, nous sommes ici pour légiférer, donc également pour adapter notre législation aux normes actuelles, aux outils informatiques actuels, à la vitesse de transmission de l'information, etc. Le travail de révision serait à faire par les commissions du Conseil communal. Ça permettrait à certaines de se réunir au moins une fois par législature ! Je rappelle juste que la motion, quand elle a circulé, a obtenu douze signatures. Voilà dans les grandes lignes les raisons qui m'ont fait déposer cette motion.

Monsieur Yann Chappatte : premièrement, il a été mentionné dans cette motion une révision périodique. C'est un élément qui a été soumis à réflexion. Ce mot "périodique" est extrêmement vaste et peut-être pas adapté, même si, sur le principe, je soutiens cette motion pour qu'un certain nombre de règlements soit revu. Mais là aussi, je pense qu'on doit trouver la manière de déterminer les règlements à revoir. Comme ça a été dit des deux côtés, il y a des règlements qui sont assurément obsolètes et à revoir et il y en a d'autres qui ne nécessitent pas de révision ou dont les révisions ne sont pas urgentes. Là, je pense effectivement qu'il est nécessaire de déterminer les quelques règlements qu'on doit revoir en priorité, ceux à revoir dans un deuxième temps et ceux qui ne nécessitent pas de révision. De manière générale, "tous les règlements", ce n'est peut-être pas forcément adapté, mais dans l'esprit il y a un besoin de revoir un certain nombre de règlements. Je pense qu'entre les personnes responsables des dicastères du Conseil communal, il y a la possibilité de déterminer les règlements à revoir en priorité et qui devront être traités par des personnes qui devront s'annoncer pour revoir ces règlements. On sait qu'on a toujours de la peine à trouver des membres pour les commissions, ça sera un travail et il faut être bien attentifs qu'il nous faudra des gens pour se plonger là-dedans. Sur le principe, je suis favorable évidemment, mais je souhaite juste qu'on nuance la mention "périodique" et le fait qu'on mette cette possibilité de définir ensemble avec le Conseil communal que ça concerne une partie des règlements et qu'une série d'autres soit exclue pour éviter qu'on fasse un travail extrêmement lourd.

Monsieur Pierre Stauffer : ne devrait-on pas assortir d'une durée par rapport à un règlement qui existe en disant ceux qui ont plus de 10 ans doivent être toilettés ? Je suis favorable à cette démarche, mais il y a des règlements qu'on a élaborés il y a peu de temps et qu'on ne doit pas entièrement revoir, c'est évident. Après, il y a des règlements qui seront adaptés en fonction des décisions aussi. Je pense qu'on pourrait dire que ceux qui sont plus vieux de 10 ans doivent être revus.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : Madame le Maire, Marianne Guillaume, vient de mentionner les règlements qui doivent être revus qui sont le Règlement de subventions, le Règlement des bourses, le Règlement des chiens, celui du Service dentaire et celui de la police. Je pense

qu'on peut se mettre au travail sur ces règlements et pour les autres règlements, ça va venir tout seul parce que les lois ne font que de changer. Pour les grands règlements communaux, de toute façon tous les deux ans ou trois ans, on y a droit. Je ne crois pas qu'il faut donner du travail pour tout revoir pour rien. Le Règlement des eaux est bientôt prêt, certains autres aussi. Je pense donc que oui, il faut toiletter les règlements mentionnés, mais pas tous.

Monsieur Martial Farine : évidemment, j'ai laissé floue la périodicité du toilettage de ces règlements parce qu'effectivement certains doivent être adaptés avec la législation et il n'y a pas besoin de les reprendre périodiquement. Par exemple, le Règlement du Conseil général qui est quand même le règlement fondamental du Conseil général justement, il me semble qu'une fois tous les 10 ans, on devrait pouvoir y jeter un coup d'œil, au moins un coup d'œil. Il n'y a peut-être pas grand-chose à changer, juste quelques mots, quelques adaptations qui seraient nécessaires. Pour certains règlements, il n'y a besoin que de quelques phrases. Si Madame le Maire me dit qu'elle prend l'engagement, pour les règlements qu'elle a cités, qu'on les révisé durant cette législature, ça ne me pose aucun problème, mais je pense que, vraiment, il y a des règlements qui doivent être révisés en tout cas tous les 10 ans : le Règlement d'organisation, le Règlement du Conseil général, ça me paraît la moindre des choses vu les évolutions qu'on a dans tous les domaines et qui sont de plus en plus rapides. Ça me paraît nécessaire. Je peux très bien accepter la proposition de Madame le Maire de reprendre au moins déjà les règlements qu'elle a cités.

Madame Laurence Babey : j'abonde dans votre sens par rapport à ce qui a été dit. En plus, je mettrais quand même le Règlement du Conseil général. Madame le Maire l'a-t-elle cité ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : non, je ne l'ai pas cité parce qu'on s'était référé aux autres Conseils généraux qui fonctionnent sur le Canton du Jura. Là, il faudrait aussi se renseigner s'il y a eu des changements. Pour le Règlement d'organisation, c'était un long boulot, on l'a revu en 2014, on ne veut pas le revoir maintenant, je ne me sens pas prête à recommencer ça.

Monsieur Yann Chappatte : pour moi, il y a un règlement qui est important, c'est la subvention de logements parce que, en 2010 quand il a été fait, on avait pris conscience de la problématique des investissements pour l'assainissement des bâtiments et des améliorations pour l'écologie. Aujourd'hui, il y a beaucoup de choses qui ont changé, notamment en termes de subventions cantonales, en termes de législation fédérale, en termes de subventions fédérales, en termes de coûts de ces différentes installations, il y a des nouvelles technologies et, là aussi, je pense qu'aujourd'hui il y a des adaptations qui doivent être faites, certaines subventions doivent être baissées et des subventions qui n'existent pas devraient assurément être mises si on souhaite maintenir ce principe de subventionnement de logements. Je pense donc qu'on devrait l'intégrer à ceux qu'on a cités. Je confirme encore une fois que des règlements viennent d'être faits et qu'on ne doit pas les revoir : organisation, déchets, impôts, personnel...

Monsieur Martial Farine : j'aimerais juste dire une chose. Si j'ai la garantie que le Règlement du Conseil général, le règlement que vient de citer Monsieur Yann Chappatte et les autres règlements qui seront pris dans le procès-verbal seront toilettés, je retire ma motion. Si je n'ai pas cette garantie, je la maintiens. Si j'ai cette garantie du Conseil communal, je retire ma motion. Si Madame le Maire, Marianne Guillaume, me donne la garantie qu'on toilette les règlements qu'elle a cités et qu'on ajoute le Règlement du Conseil général, le Règlement sur les subventions et les règlements de la liste que je peux vous fournir, je retire ma motion.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est le Conseil général qui décide.

Monsieur Martial Farine : c'est à Madame le Maire que je demande la garantie.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : ce n'est pas à moi de faire ça. C'est au Conseil général de décider.

Monsieur Martial Farine : j'ai le droit de retirer ma motion à certaines conditions. C'est ce que je fais.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : c'est vous qui décidez. Après, on mettra en route une commission.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : il faut mentionner les règlements qu'on doit toiletter et on votera là-dessus. Après, on pourra voter sur quelque chose de concret.

Monsieur Martial Farine : il y a le Règlement du Conseil général, le Règlements sur les subsides des écoles privées, le Règlement des bourses, le Règlement du Service dentaire, le Règlement de police locale, le Règlement du cimetière, le Règlement des chiens, le Règlement sur le séjour. Ce sont les règlements que j'ai trouvés sur le site Internet.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je ne sais pas comment aller plus loin, je n'arrive pas à comprendre comment le Conseil communal peut s'engager à réviser certains règlements. J'ai l'impression que, ce soir, il faut que ça soit noir ou blanc.

Monsieur Marcel Barthoulot : ce que Monsieur Farine demande, c'est que le Conseil communal, pendant la législature actuelle, donc il reste 4 ans, s'engage à revoir environ 7 règlements. C'est ça ?

Monsieur le Président, Vincent Berger : j'ai l'impression que le Conseil communal ne peut pas s'engager à ça.

Monsieur Marcel Barthoulot : non, il ne peut pas. On doit créer une commission qui reverra ces règlements.

Monsieur Martial Farine : non, je ne demande pas qu'on crée une commission. Ce n'est pas du tout le texte. Ce n'est pas une commission qui doit prendre tous ces règlements. Il y a des commissions qui existent pour les dicastères concernés.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : pour le Règlement sur le Conseil général, il n'y a pas de commission. Il y a beaucoup de règlements qui n'ont pas de commission. Ça, je l'ai dit. Et puis, ce sont ceux que j'ai cités qui n'ont pas de commission. Pour les subventions de logements, on peut donner ça à la Commission d'urbanisme ou à la Commission énergie, c'est le seul règlement qui a une commission. Tous les autres que j'ai cités n'ont pas de commission. Il faut créer une commission.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : pour clarifier la situation, on va relire l'ordre du jour : traitement de la motion de Monsieur Martial Farine intitulée "*un toilettage périodique des règlements communaux*". Le point 9 nous cite sa motion, on vote maintenant sur l'ordre du jour.

Monsieur le Président, Vincent Berger : exactement, moi j'ai de la peine à comprendre.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : ensuite, il y a une proposition qui nous soumet les règlements proposés. Maintenant, soit on accepte le point de l'ordre du jour, soit on accepte la proposition faite avec le toilettage des règlements que Monsieur Farine a choisis. Mais, en aucun cas, on doit mettre la pression sur le Conseil communal en disant que la motion est retirée si le Conseil communal promet quelque chose. Non, ça ne se passe pas comme ça. Il y a besoin d'un grand travail, les règlements ne se révisent pas à la minute, on ne peut pas mettre la pression sur des personnes en disant : moi, je veux que... Ce n'est pas comme ça qu'il faut travailler. Les règlements, ça se révisent, mais il faut se rendre compte qu'il faut trouver du monde pour le faire. Ce n'est pas le Conseil communal qui doit trouver du monde, ce sont les partis qui doivent trouver du monde pour se mettre au travail. C'est comme ça que ça se passe. C'est le Conseil général, ce soir, qui prend la décision. On ne doit pas mettre la pression sur Madame le Maire. Ça, c'est faux. Ce soir, il y a deux solutions : soit on accepte le point de l'ordre du jour, soit on accepte la proposition de Monsieur Farine. C'est tout.

Monsieur Martial Farine : finalement, que le Conseil communal s'engage à toiletter les règlements ou qu'on adopte la motion, ça ne change rien du tout.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : ce n'est pas le Conseil communal qui doit faire le toilettage, c'est une commission.

Monsieur Martial Farine : je n'ai pas demandé au Conseil communal de faire le travail. Je crois que je me suis mal exprimé ou il y a quelqu'un qui a mal compris. J'ai demandé à Madame le Maire si le Conseil communal pouvait s'engager à ce que ces règlements soient modifiés, mais pas par le Conseil communal, ce n'est pas son travail.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : elle ne peut pas s'engager à trouver du monde pour le faire.

Monsieur Martial Farine : si elle me dit que ça sera fait, ça suffit. De toute façon, il y a un Conseiller communal qui est dans chaque commission. Donc, quand il y a une commission qui est convoquée, c'est par le Conseil communal, toujours. Si on doit modifier ces règlements, ça sera une convocation qui viendra par le Conseil communal.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : mais elle ne peut pas s'engager à trouver du monde pour ces commissions.

Monsieur le Président, Vincent Berger : effectivement, ce n'est pas le travail du Conseil communal. J'imagine que la chose la plus simple est maintenant de simplement suivre l'ordre du jour et de voter.

Monsieur Pierre Stauffer : c'est vrai que c'est le Conseil général qui doit se prononcer sur ce point de l'ordre du jour. Maintenant, moi, je verrais la solution suivante : Monsieur Farine accepte que la motion soit intitulée différemment. C'est-à-dire que, suite aux propos de Madame le Maire, on toilette effectivement les règlements mentionnés plus ceux dont vous avez parlé pour que le Conseil général puisse voter et que le Conseil communal mette en place une commission pour réviser ces règlements.

Monsieur le Président, Vincent Berger : est-ce que Monsieur Martial Farine désire modifier l'intitulé de sa motion ?

Monsieur Martial Farine : il faut que je réfléchisse.

Monsieur le Président, Vincent Berger : je vous propose une suspension de séance.

La séance est suspendue.

Reprise des débats.

Monsieur le Président, Vincent Berger : Monsieur Martial Farine désire modifier l'intitulé de sa motion qui serait "*Un toilettage de règlements communaux*". C'est bien juste ?

Monsieur Martial Farine : oui, je modifie le titre. A la place de "*Un toilettage périodique des règlements communaux*", ça serait "*Un toilettage de règlements communaux*".

Acceptez-vous la motion modifiée de Monsieur Martial Farine intitulée "Un toilettage de règlements communaux ?

Oui : 18

Non : 0

Abstentions : 3

La motion est donc acceptée.



## 10. Elections

- a) du Président du Conseil général
- b) du premier Vice-Président du Conseil général
- c) du second Vice-Président du Conseil général
- d) des scrutateurs
- e) d'un membre de la Commission d'urbanisme

### a) du Président du Conseil général

Monsieur Jacky Epitoux : Madame Andrée Guenat-Jobin est une enfant du village, fille d'agriculteur à La Large-Journée. Elle a fait ses écoles aux Bois et au Noirmont et est titulaire d'un diplôme de commerce. Elle a participé très largement à la vie sociale et culturelle des Franches-Montagnes et connaît les problématiques des secteurs primaires, secondaires et tertiaires. Femme d'action et bénévole active dans maintes institutions, Andrée Guenat est une Présidente idéale pour le Conseil général. La Liste libre vous propose donc sa candidature.

Aucune autre proposition n'est faite.

Les résultats du vote sont les suivants :

Oui : 20  
Non : 0  
Abstention : 1

Madame Andrée Guenat est donc nommée Présidente.

De vifs applaudissements sont adressés à Madame Andrée Guenat.

### b) du premier Vice-Président du Conseil général

Monsieur Martial Farine : le Groupe PS/Les Verts propose Monsieur Pierre-Yves Dubois.

Aucune autre proposition n'est faite.

Les résultats du vote sont les suivants :

Oui : 20  
Non : 0  
Abstention : 1

Monsieur Pierre-Yves Dubois est donc nommé Vice-Président.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Pierre-Yves Dubois.

### c) du second Vice-Président du Conseil général

Monsieur Philippe Oppliger : l'UDC propose Monsieur Raphaël Schärz.

Aucune autre proposition n'est faite.

Les résultats du vote sont les suivants :

Oui : 19  
Non : 0  
Abstentions : 2

Monsieur Raphaël Schärz est donc nommé second Vice-Président.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Raphaël Schärz.

d) des scrutateurs

Monsieur Yann Chappatte : le PCSI propose Monsieur Pierre-Alain Frésard.

Monsieur Marcel Barthoulot : le PDC propose Monsieur Alain Paupe.

Aucune autre proposition n'est faite.

Les résultats du vote sont les suivants :

Oui : 19

Non : 0

Abstention : 2

Messieurs Pierre-Alain Frésard et Alain Paupe sont donc nommés scrutateurs.

De vifs applaudissements sont adressés à Messieurs Pierre-Alain Frésard et Alain Paupe.

e) d'un membre de la Commission d'urbanisme

Monsieur Martial Farine : en accord avec le PCSI, le Groupe PS/Les Verts propose Monsieur Pierre-Yves Dubois.

Aucune autre proposition n'est faite.

Les résultats du vote sont les suivants :

Oui : 20

Non : 0

Abstention : 1

Monsieur Pierre-Yves Dubois est donc nommé membre de la Commission d'urbanisme.

Monsieur le Président, Vincent Berger : la résolution de soutien à la Ville de Moutier a été présentée ce soir.

Monsieur Martial Farine : c'est simplement pour soutenir la Ville de Moutier dans son combat pour rejoindre le Canton du Jura et les soutenir dans le fait qu'une votation a été démocratiquement choisie par les électeurs de Moutier et que, là derrière, il y a une décision politique de la Préfète. Je rappelle qu'en 2013, quand nous avons voté sur les négociations entre le Jura et le Canton de Berne, notre Commune avait voté à plus de 75 % l'ouverture de ces négociations pour permettre à certaines communes de venir dans le Canton du Jura. Je vous propose d'accepter cette résolution.

Les résultats du vote sont les suivants :

Oui : 19

Non : 0

Abstention : 2

La résolution est donc acceptée.

Monsieur le Président, Vincent Berger : nous arrivons au terme de cette séance. Je voudrais juste profiter de ces derniers instants de parole pour remercier Monsieur Claude Gagnebin et Madame Marlyse Jobin pour le travail qu'ils fournissent tout au long de l'année au niveau

de la prise de notes et tout ce qui va avec. Je félicite tout le Bureau du Conseil général pour le travail accompli. Je félicite également le nouveau Bureau du Conseil général et lui souhaite bonne chance pour la suite.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur le Président, Vincent Berger. Quelques bouteilles lui sont remises en guise de remerciements.

Madame Andrée Guenat : je voudrais surtout remercier Monsieur Vincent Berger pour tout le travail qu'il a accompli durant l'année écoulée. Il a toujours fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une belle vigueur. Merci beaucoup Vincent. Quant à moi, je reprends le flambeau de cette Présidence. J'espère que vous aurez un peu de clémence à mon égard. J'assumerai cette tâche au plus près de ma conscience tout en restant cohérente et intègre. Pour moi, c'est important.

De vifs applaudissements sont adressés à Madame Andrée Guenat.

Monsieur le Président, Vincent Berger : merci à tous d'avoir participé à cette séance. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée et une excellente semaine. Je vous signale qu'un apéritif est offert.

La séance est levée à 22 h 25.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président:      La Secrétaire :

Vincent Berger      Marlyse Jobin